Interventions des élu-es EELV

au Conseil municipal du 30 janvier 2015

Sarah TRICHET-ALLAIRE – Conseillère municipale à la consommation responsable et aux échanges équitables

---

Délibération n°5

Monsieur le maire, cher-es collègues, mesdames et messieurs

Nous l'avons vu sur ces graphiques, la croissance du PIB est faible. Et elle restera faible. Depuis les trente glorieuses, cette croissance de PIB, notre fameuse croissance n'a cessé, de décennies en décennies… de décroître.
Nos sociétés doivent composer avec cette donnée : nous ne retrouverons plus les taux de croissance des années 60. Mais loin de s'en inquiéter, nous devons prendre cela comme une opportunité.

En effet, ces croissances monumentales se sont faites sans prise en compte des ressources naturelles de notre planète, considérant qu'elles étaient infinies.
Aujourd'hui, non seulement nous nous rendons compte que ce n'est pas le cas, mais en plus nous risquons de voir l'épuisement de certaines ressources de notre vivant : métaux rares nécessaires à nos appareils électroniques, le cuivre, et j'en passe.

Cette diminution de la croissance du PIB, inévitable, doit nous conduire à nous poser des questions. La première est : est-ce vraiment le meilleur indicateur pour refléter nos besoins ? Notre qualité de vie, les échanges humains, la qualité de la démocratie qui sont nécessaires à notre société ne sont pas compris dans le PIB.
Heureusement, de nouveaux indicateurs de richesse ont vu le jour – portés notamment par Patrick Viveret et Dominique Méda, dont les ouvrages en la matière font référence – qui pourraient, bien plus justement, nous aider sur nos orientations à tenir.

Cette situation économique, que d'aucun présentent comme inquiétante, peut être une opportunité, oui. Nous devons la saisir pour entamer un virage vers une société écologique.

Certes, notre municipalité – plurielle – ne changera pas la politique macro-économique française et européenne. Cependant, tel le petit colibri, nous pouvons prendre notre part.

Ainsi, nous, écologistes, sommes fiers de voir que la ville de Saint-Nazaire aborde ces prochaines années en ne faisant pas l'impasse sur des investissements nécessaires.

Alors, il ne s'agit pas d'investir pour investir, mais de soutenir une politique de transition énergétique. Ainsi, nous soulignons la volonté de rénover dans notre patrimoine municipal. Notre ville de Saint-Nazaire, reconstruite après la guerre, voit tous ses équipements – écoles, gymnases – construits hors toute logique écologique. Autrement dit : ce sont de vraies passoires thermiques !

Il est donc important d'avoir un programme ambitieux de rénovation, nous permettant ainsi d'économiser à la fois sur notre fonctionnement futur, mais également sur nos consommations de ressources naturelles.

N'oublions pas un soutien essentiel à l'activité économique. Nous sommes dans une ville industrielle où les grandes entreprises font partie de l'image de la ville. Mais gardons également à l'esprit toutes les formes économiques à plus petite échelle – associations, SCOP, micro-entreprises – , porteuses de nombreux projets innovants, et dont l'économie sociale et solidaire est bien souvent représentative.
Ce sont des formes économiques qui sont fortement pourvoyeuses d'emplois locaux, non délocalisable, et qui respectent la démocratie au sein de l'entreprise.

Enfin, une ville, c'est aussi et surtout un cadre de vie. Nous avons le devoir de faire en sorte que chacun et chacune s'y plaise et y trouve sa place, quel que soit son âge, sexe, handicap, religion. Nous écologistes, avons à cœur que l'espace urbain soit un espace d'échange et de convivialité. Un espace de promenade et de déplacements, où les modes de transport doux (vélo, marche à pied) sont mis à l'honneur et les espaces verts valorisés.

Les premières actions concrètes de la ville, que ce soit sur le handicap ou la démocratie de proximité, sont autant de signes positifs pour que Saint-Nazaire soit une ville plaisante et écologique pour toutes et tous.

Délibération n°14

M. Le Maire, cher-es collègues, mesdames et messieurs,

Je profite de cette délibération concernant l'ancien site de Manon Roland pour parler d'écoquartier. En effet, la ville de Saint-Nazaire est pleine d'opportunités de ce genre : des terrains qui pourraient devenir des écoquartiers exemplaires.

Il nous faut dès aujourd'hui envisager de genre de quartier avec les normes de demain, et non celles d'hier.

L'écoquartier de demain sera constitué de maisons passives, c'est à dire n'utilisant aucun système de chauffage. La simple orientation du bâtiment, associée à une bonne isolation et inertie thermiques, suffit pour y vivre confortablement.

Ces maisons sont regroupées – maisons mitoyennes ou logements sur un ou deux niveaux maximum – afin de mutualiser les ressources. Ressources énergétiques, mais également mutualisation d'équipement, de l'espace et de services.
Imaginons par exemple un garage et des outils communs, un compostage collectif, etc.

Cet écoquartier serait porté par ses futurs habitants qui pourront en avoir la maîtrise d'œuvre.

Un écoquartier exemplaire pourrait être en partie auto-construit – non pas seul, mais avec un chantier collectif, voire pédagogique afin de promouvoir auprès des jeunes des techniques de construction innovantes et respectueuses de la nature.
Les matériaux, évidemment naturels, pourront être trouvés localement : terre/paille, voire roseaux pour des toits en chaume.

C'est ce style d'écoquartier que nous, écologistes, souhaiterions voir fleurir sur Saint-Nazaire, sur ces terrains que nous rachetons.

Je vous remercie

Philippe DEGUIRAL – Conseiller municipal aux personnes vulnérables, inclusion sociale / Affaires militaires et cérémonies commémoratives. Président du groupe des élu-es EELV de Saint-Nazaire.

Délibération n°6

La loi de finances rectificative pour 2014 permet la majoration de 20 % de la taxe d'habitation des résidences secondaires pour inciter à leur transformation en résidence principale.

Il s'agit bien de voter au conseil municipal de SN, cet article qui correspond a une possibilité offerte aux municipalités. Ce vote n'entraine pas un avis sur tout le reste de cette loi ni d'analyser les circonstances de présentation en 2e lecture au parlement avec des amendements de dernière minute.

La loi de finances rectificative pour 2014 permet la majoration de 20 % de la taxe d'habitation des résidences secondaires pour inciter à leur transformation en résidence principale.

Cet article, avec d'autres a pour but de lutter contre la crise du logement, notamment dans des zones dites tendues.

L'objectif est que les logements existants soient prioritairement consacrés à l'habitation principale. Cette disposition complète celle concernant la taxe annuelle sur les logements vacants. Il existe des exceptions bien compréhensibles décrites dans la délibération.

Cette augmentation de taxe peut avoir un effet incitatif pour proposer une location de ces habitations ou une vente.

Elle ne sera pas dénuée d'apports financiers supplémentaires pour la municipalité.

Les élus écologistes voteront cette délibération.

Délibération n°30

Au début de ce conseil, le maire David Samzun nous a rappelé la devise de notre république avec toutes ses valeurs positives et leur déclinaison pratique à la suite des derniers événements dramatiques.

Avec ce déménagement des associations humanitaires et caritatives, on se doit de rajouter une autre valeur qui complète celle de l'égalité : c'est celle de la dignité. Nous sommes tous différents et c'est pour cela que nous devons être égaux. Les bénévoles qui travaillent dans ces associations (restos du cœur, secours populaire, croix rouge) n'ont d'autre objectif que d'assurer et de promouvoir la dignité des hommes et des femmes qui vivent dans une précarité plus ou moins grande.
La distribution alimentaire constitue une part importante de ce qui est proposé aux usagers bénéficiaires. Mais à coté de cette distribution, les associations ont aussi d'autres propositions d'offres et d'activités : réparation de vélos, ateliers cuisine et coiffure, aide médicale, aide aux premiers secours, vêtements, et j'en oublie certainement beaucoup d'autres.

Qu'il nous soit permis lors de ce conseil de remercier et féliciter chaleureusement ces dizaines voire centaines de bénévoles qui quotidiennement ne comptent pas leurs heures, leur énergie dans leurs implication auprès de ce public de personnes vulnérables. Ils ont participé activement à tous les groupes de travail pour la réalisation de ces nouveaux locaux.

Nous pouvons être fiers de la complémentarité et de l'investissement de ces acteurs avec la municipalité qui concourent à valoriser le lien social, donnant du sens à l'engagement politique et associatif.

Pascale HAMEAU – Adjointe au patrimoine, transition énergétique, développement durable et commission de sécurité

Délibérations n°22 et 23

Je vais présenter les deux prochaines délibérations mais je voudrais d'abord faire brièvement les remarques suivantes.

Le rapport de développement durable 2014 que vous avez en main peut vous paraitre abstrait et plein de bonnes intentions. Ce n'est pas faux mais il est surtout un outil qui va servir de levier à un projet beaucoup plus ambitieux et concret cette fois : la démarche pour obtenir le label européen Citergie en 2015.

Ce cap Citergie c'est quoi ? C'est pour Saint-Nazaire, 20% de gaz à effet de serre en moins, 20% d'énergies renouvelables dans la consommation de la ville, et une facture énergétique publique réduite de 20%. Un effort de trois fois 20% qui doit être atteint en 2020.

Comment ? En isolant chaque fois que c'est possible les bâtiments publics, en remplaçant les vieilles chaudières ou en ne chauffant qu'aux heures d'ouvertures. En quelques années, ces efforts feront économiser de l'argent public. Autre exemple, Citergie est l'occasion d'augmenter le nombre de véhicules propres dans le parc automobile de la ville, de planter d'avantage de végétation pour absorber le CO2 ou de soutenir les Nazairiens qui choisissent de ne pas prendre leur voiture.

Ces efforts se mèneront par étape selon les prochains budgets mais sont déjà en résonance avec le grand rendez-vous 2015 que constitue la conférence internationale sur le climat. Il y a urgence pour nous et pour les générations futures.

Fabrice BAZIN – Adjoint à la lutte contre les discriminations, pour l'égalité femmes/hommes et l'intégration des personnes en situation de handicap

Délibération n°32

Mr le Maire
Mes chères Collègues
Mesdames, Messieurs

Selon l'enquête Insee Handicap, Incapacités, Dépendance, dont les données datent de 1998-1999. Près de 12 millions d'individus, en France, souffrent d'une incapacité, d'une limitation d'activité ou d'un handicap. Soit près d'une personne sur quatre.

Dans notre ville cela concernerait plus de 10 000 Nazairiens et Nazairiennes. Et dans cette salle près d'une trentaine d'entre nous.

Le terme handicap désigne la limitation des possibilités d'interaction d'un individu avec son environnement, causée par une déficience provoquant une incapacité, permanente ou non, menant à un stress et à des difficultés morales, intellectuelles, sociales et/ou physiques.

Le terme de handicap renvoie également aux difficultés de la personne handicapée face à son environnement en termes d'accessibilité, d'expression, de compréhension ou d'appréhension.

La personne handicapée n'est donc pas toute seule responsable de son handicap. En effet handicapé ne définit pas ce qu'elle est dans ses pensées, ses sentiments, ses joies et ses peines, dans tout ce qui fait d'elle un être humain comme vous et moi. Ils et elles sont handicapées, car elles et ils sont en situation de handicap.

Par conséquent, nous nous devons, tous ensemble, de dépasser la notion d'intégration. Nous nous devons d'arrêter de vouloir insérer nos voisins/voisines, frères/soeurs, amis, parents ; tout simplement les nôtres dans un environnement qui n'est pas conçu, aménagé, adapté pour eux.

Nous nous devons de travailler, tous et toutes, à l'inclusion. Tout simplement, accepter de nous mettre tous et toutes sur un pied d'égalité. C'est-à-dire accepter le postulat que nous tous, qui composons notre société, nous sommes interdépendants et nous avons besoin des autres tout au long de notre vie. C'est considéré que nous ne pouvons laisser personne sur le bas-côté de la route pour quelques raisons que ce soit.

C'est pour tout cela mes chères Collègues que je porte aujourd'hui devant vous cette délibération qui est le renouvellement de la charte handicap de notre ville.

En effet, dans la continuité du travail effectué par ses prédécesseurs la nouvelle équipe municipale poursuit dans la voie de l'inclusion.

Ainsi le 11 février prochain, 10 ans après la promulgation de la loi pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées la ville de Saint-Nazaire avec de nombreux partenaires dans des domaines aussi variés que le sport, la culture, le milieu associatif, le commerce, le logement ou encore l'emploi va signer cette charte afin de poursuivre le travail et de faire de Saint-Nazaire une ville pour tous et par tous.

Je vous remercie de votre attention. Et je laisse maintenant la parole à Mr Hervé BUREAU qui va vous présenter plus en détail cette nouvelle charte.